

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

« Les infos du Gerfa sont erronées »

Frédéric Delcor et Annie Devos remettent les pendules à l'heure. Il y en a bien un qui gagne plus que l'autre, mais pas celui pointé par le Gerfa.

● **Pascale SERRET**

Nous vous en parlions dans nos édition d'hier : selon le Gerfa (*), Frédéric Delcor, le secrétaire général de la Communauté française, gagne moins qu'Annie Devos, l'administratrice générale des maisons de justice. Et ce alors qu'elle est pourtant située plus bas dans la hiérarchie. La raison ? Une conséquence purement mécanique de la 6^e réforme de l'État. Toujours selon le président du Gerfa, « ça grince des dents à la Communauté... »

Dans le sens de la hiérarchie

Tant Frédéric Delcor qu'Annie Devos réfutent ces affirmations. Fermement.

Oui, « le statut de Madame Devos au fédéral a bien été pris en

compte dans son traitement à la Fédération Wallonie-Bruxelles, au même titre que toute personne concernée par la réforme de l'État », souligne le Ministère de la Communauté.

C'est le fameux « sac à dos ». Mais ça ne veut pas dire charrette... Le Ministère de la Communauté française tient ainsi à préciser les montants : Annie Devos perçoit une rémunération mensuelle brute de 10 007€ (au lieu des 13 692€ annoncés par le Gerfa) ; et Frédéric Delcor (le chef de l'administration à la Communauté française) une rémunération mensuelle brute de 10 673€.

L'écart n'est pas faramineux mais peu importe : le salaire du boss est bien le plus élevé. Voilà qui est rectifié.

Question d'échelle

« Les informations diffusées par le Gerfa à ce sujet sont, comme d'habitude, erronées, explique de son côté Frédéric Delcor. L'erreur du Gerfa vient vraisemblablement de l'attribution à Annie Devos d'une échelle de directrice générale (DG) supérieure à la sienne. Au fédéral, il y a 4 échelles de DG attribuées en fonction de leur importance. Annie

Devos ne bénéficiait pas de la plus haute. »

Annie Devos confirme : « Au fédéral, j'étais à la bande salariale 4. Ce n'est pas la plus élevée, qui est la bande 7 (celle prise en compte par le Gerfa, NDLR) ».

Et cette rémunération « bande 4 » a donc suivi la responsable des maisons de justice quand celle-ci est passée du niveau fédéral au niveau régional.

Des dents qui grincent ?

Et les échos perçus par le président du Gerfa Michel Legrand, selon lesquels « ça grinçait des dents » à la Communauté ? Annie Devos préfère ne pas commenter ce qui ne lui revient pas aux oreilles. « Personne n'est venu me parler de quoi que ce soit, en tout cas », dit-elle simplement.

Au Gerfa, Michel Legrand maintient au moins un élément : « l'opacité des rémunérations des managers fédéraux, dont le calcul obéit à un système de pondération non public. »

Et il glisse au passage que « Frédéric Delcor est piqué au vif et qu'il ne peut s'empêcher d'agresser le Gerfa ». ■

► (*) Gerfa : groupe d'étude et de réforme de la fonction administrative